

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 9 SEPTEMBRE 2019

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, tenue le 9 septembre 2019, 19 h, à la salle de conférence de l'édifice municipal, située au 88 rue Principale Nord, à laquelle assemblée étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M<sup>me</sup> Lise Boulianne  
M. Billy Hovington  
M. Tommy Gauthier  
M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour  
M<sup>me</sup> Nada Deschênes  
M<sup>me</sup> Valérie Dufour  
M<sup>me</sup> Isabelle Tremblay

Tous membres et formant quorum.

Assistent également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier  
M<sup>me</sup> Linda Gauvin, adjointe administrative

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

### RÉSOLUTION 2019-09-309

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

#### **ORDRE DU JOUR**

- 01. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- 02. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 03. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019, 19h;**
- 04. Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 26 août 2019, 19h ;**
- 05. État de la situation financière au 31 août 2019 ;**
- 06. Acceptation des comptes à payer pour le mois d'août 2019 ;**
- 07. Correspondance (*liste jointe*);**
- 08. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :**

- a) MRC de La Haute-Côte-Nord;
- b) Représentation et activités des comités.

**09. Administration générale :**

- a) Fermeture des bureaux municipaux période des Fêtes du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2019 inclusivement ;
- b) Surveillance environnementale - Travaux au quai de l'Anse-de-Roche;
- c) Party de Noël 2019 ;

**10. Transport, hygiène du milieu et urbanisme :**

- a) Demande d'offre de services – Génératrices ;
- b) Résultats des soumissions – Travaux asphalte 2019 ;
- c) Résultats des soumissions – Réhabilitation des puits PW-1 et PW-2 ;
- d) Demande de P.I.I.A et de dérogation mineure 2019-04 de Monsieur Joseph-André Lavoie pour le 339, chemin de l'Anse-de-Roche ;
- e) Demande de Monsieur Hugues Hovington – Futur stationnement Rossy ;
- f) Demande de dérogation mineure 2019-05 des immeubles Michael Rossy inc, pour le 63, rue Principale Nord ;
- g) Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Lot 4 701 270, rue Gagné ;
- h) Offre de service professionnel (Installation septique – Quai de l'Anse-de-Roche);
- i) Offre de service professionnel (Arpentage – Quai de l'Anse-de-Roche – Restaurant) ;
- j) Offre de service professionnel (Ingénieur – Quai de l'Anse-de-Roche – Restaurant) ;
- k) Achat de sel déglaçant 2019-2020 ;
- l) Collecte des encombrants et des résidus verts – Automne 2019 ;
- m) Dépôt – Rapport de stratégie d'économie d'eau potable ;
- n) Soumission travaux dragage, enrochement et réparation du Quai de l'Anse-de-Roche ;

**11. Tourisme :**

- a) Adhésion triennal – Programme de classification horticole des Fleurons du Québec ;

**12. Culture et loisir :**

- a) Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques ;
- b) Dépôt du rapport de fin d'été – Piscine 2019 ;
- c) Dépôt du rapport de fin d'été de madame Marie-Claude Deschênes – Camp de jour 2019 ;
- d) Frais de location du terrain de balle ;
- e) Proposition de partenariat avec Le Trail du béluga – 19 septembre 2020 ;

**13. Santé et bien-être :** (aucun point)

**14. Incendie :**

- a) Rapport des activités du mois d'août 2019 ;

**15. Demande d'appui et de reconnaissance :**

- a) Inclusion des traverses Trois-Pistoles/Les Escoumins et Rimouski/Forestville comme service essentiel et traversiers intermédiaires ;

- b) Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge ;

**16. Demandes d'aide financière :** (aucun point)

**17. Affaires nouvelles :**

- a) *Ajournement au 23 septembre 2019, à 19h ;*
- b) *Résolution abrogeant la résolution 2018-10-357 (Demande de permis pour la reconstruction du chalet – 322, chemin de l'Anse-de-Roche) afin de la remplacer par une résolution autorisant la construction d'un garage ;*
- c) *Résolution afin d'autoriser les frais de déplacement – Rencontre des élus de la Côte-Nord et journée portes ouvertes de l'UPA ;*
- d) *Demande d'aide financière – Zec Chauvin – Soirée bénéfice le 25 octobre 2019 ;*
- e) *Collecte de fonds aux profils de la Maison des Jeunes de Sacré-Cœur ;*

**18. Période de questions**

**19. Levée de la séance**

Municipalité de Sacré-Coeur

Liste de la correspondance reçue

- a) Communiqué de presse de la MRC La Haute-Côte-Nord nous annonçant que M. François Gosselin, directeur général, quittera ses fonctions à partir du 3 janvier 2020 ;
- b) Correspondance de la MRC La Haute-Côte-Nord relativement à la demande d'abolition du règlement HCN-1005 relatif aux animaux. M. Kevin Bédard nous informe que la FQM travaille présentement à l'élaboration d'un règlement concernant les chiens dangereux et qu'après la publication du règlement, notre demande pourra être répondue ;
- c) Invitation à une rencontre des élus de la Côte-Nord avec la ministre déléguée à l'Éducation, le 5 septembre 2019, à 10h, au Stade Médard-Soucy du Cégep de Baie-Comeau ;

RÉSOLUTION 2019-09-310

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Tommy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019, soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2019-09-311

**Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 26 août 2019**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Billy Hovington et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ajournée du 26 août 2019, soit accepté tel que rédigé.

**État de la situation financière au 31 août 2019**

Dépôt de l'état de la situation financière au 31 août 2019, faisant état des revenus de 2 882 888\$ et des dépenses de 1 773 793 \$ pour un surplus des activités financières avant affectations de 1 061 709 \$. Il est à noter que les taxes sont présentées à 100% et les dépenses représentent le réel, soit 8 mois sur 12 mois.

## **Acceptation des comptes à payer août 2019**

Il est convenu de reporter ce point à la séance ajournée du 23 septembre 2019, à 19h.

## **Correspondance**

M<sup>me</sup> Lise Boulianne, dépose le résumé de la correspondance qui est en annexe pour être versé aux archives de la Municipalité.

## **Mot du maire et rapport d'activités des comités**

Le maire M<sup>me</sup> Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### RÉSOLUTION 2019-09-312

#### **Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture des bureaux municipaux au cours de la période des Fêtes, soit du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement.

### RÉSOLUTION 2019-09-313

#### **Surveillance environnementale - Travaux au quai de l'Anse-de-Roche**

**CONSIDÉRANT QUE** lors des travaux de dragage au quai de l'Anse-de-Roche, une surveillance environnementale doit être réalisée ;

**CONSIDÉRANT QUE** WSP possède l'expertise pour cette surveillance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les tests de laboratoire ne sont pas inclus ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Isabelle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater WSP pour la surveillance environnementale pendant les travaux de dragage de la marina au montant approximatif de 5 783\$, plus taxes : le coût étant approprié à même le règlement d'emprunt #574.

### RÉSOLUTION 2019-09-314

#### **Party de Noël 2019**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Isabelle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer la date pour le Party de Noël des employés 2019, au 6 décembre 2019, à la salle communautaire Le Cœur du Fjord.

## **TRANSPORT, HYGIENE DU MILIEU ET URBANISME**

## RÉSOLUTION 2019-09-315

### **Demande d'offre de services - Génératrice**

**CONSIDÉRANT QUE** La Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudière et Machinerie du Canada a été mandaté par le Regroupement Bas St-Laurent/Gaspésie pour faire l'inspection de nos génératrices ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces derniers nous demande un contrat de service qui devra être octroyé auprès d'une entreprise spécialisée dans ce genre d'équipement pour la vérification et l'entretien du groupe électrogène d'urgence, afin d'avoir un équipement d'urgence disponible et fiable en tout temps ;

**CONSIDÉRANT QUE** le radiateur du groupe électrogène comporte des signes d'encrassement huileux et pour éviter une surchauffe du moteur diesel du groupe électrogène, le radiateur devra être nettoyé ;

**CONSIDÉRANT QU'**on a demandé à deux entreprises, soit Services Pétroliers M.T. Inc. et Moteurs Électriques Chicoutimi, de nous faire une offre de services ;

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le mandat à Moteurs Électriques Chicoutimi au montant d'environ 310.00\$, plus taxes et ce, excluant la partie diesel : le coût étant approprié à même le budget régulier.

## RÉSOLUTION 2019-09-316

### **Résultats des soumissions – Travaux asphalte 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Martin Girard, directeur des travaux publics et urbanisme, a lancé un appel d'offres sur invitation le 20 août 2019 pour la fourniture et la pose de béton bitumineux mécanisé sur la piste cyclable et les voies de circulation municipales ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est « Les Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc. », tel que démontré dans le tableau faisant partie intégrante de cette résolution ;

	Les Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc.	Terrassement et pavage SL
Total avant taxes	59 216.00 \$	82 000.00 \$
Total taxes incluses	68 083.59 \$	94 279.50 \$
Plus bas soumissionnaire	Les entreprises Jacques Dufour inc.	

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner l'octroi pour la fourniture et la pose de béton bitumineux mécanisé sur la piste cyclable et les voies de circulation municipales, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc. au montant d'environ 68 083.59\$ taxes incluses ;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le montant d'environ 40 000.00\$ pour les travaux : le coût étant approprié à même le budget régulier 2019.

## RÉSOLUTION 2019-09-317

### **Résultats des soumissions – Réhabilitation des puits PW-1 et PW-2**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Martin Girard, directeur des travaux publics et urbanisme, a lancé un appel d'offres sur invitation le 7 août 2019 pour la réhabilitation des puits PW-1 et PW-2 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est Samson & Frères Inc., tel que démontré dans le tableau faisant partie intégrante de cette résolution ;

	Samson & Frères Inc.	R.J. Lévesque & Fils Ltée
Total avant taxes	35 435.00 \$	46 700.00 \$
Total taxes incluses	40 741.39 \$	53 693.33 \$
Plus bas soumissionnaire	Samson & Frères Inc.	

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner l'octroi pour la réhabilitation des puits PW-1 et PW-2, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Samson & Frères Inc. au montant de 40 741.39\$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2020.

RÉSOLUTION 2019-09-318

**Demande de PIIA et de dérogation mineure 2019-04 de Monsieur Joseph-André Lavoie pour le 339, chemin de l'Anse-de-Roche**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire veut réaliser un agrandissement de 12 pieds X 26 pieds du garage (hangar) existant;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie d'un garage ne doit pas excéder 60% de celle du bâtiment principal ;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie totale des garages après agrandissement serait de 135.4 mc, soit 253% de la superficie totale du bâtiment principal ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux garages sont existants sur le terrain et qu'un seul garage peut être érigé selon la réglementation en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement du garage respecte les critères d'évaluation du P.I.I.A, soit l'implantation, l'architecture et l'apparence ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande aux élus de la Municipalité de Sacré-Cœur d'accepter cette demande de dérogation mineure, en modifiant la demande ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis public a été publié le 23 août 2019 aux endroits prévus ;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires voisins ont été informé de la présente demande de dérogation ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ne veulent pas autoriser qu'un garage excède 60% de la superficie du bâtiment principal, tel que mentionné dans le règlement de zonage en vigueur ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de refuser la demande de dérogation mineure 2019-04 soumise par M. Joseph-André Lavoie pour le 339, chemin de l'Anse-de-Roche, aux fins de permettre un agrandissement de 12 pieds X 26 pieds du garage existant ;

### **Demande de Monsieur Hugues Hovington – Futur stationnement Rossy**

Dépôt d'une demande de monsieur Hugues Hovington concernant le futur stationnement de Rossy. Les membres du conseil ont entendu les préoccupations de monsieur Hovington, qui était présent dans la salle.

### **Demande de dérogation mineure 2019-05 des immeubles Michael Rossy inc, pour le 63, rue Principale Nord**

Il est convenu de reporter ce point à la séance ajournée du 23 septembre 2019, à 19h.

### RÉSOLUTION 2019-09-319

#### **Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Lot 4 701 270, rue Gagné**

**CONSIDÉRANT** que le directeur des travaux publics et urbanisme a reçu le 21 août 2019, une demande complète contenant les composantes permettant de l'apprécier et de statuer ;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande en fonction des objectifs et critères établis au règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 556 ;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande le projet au conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal doit examiner la demande de projet particulier en tenant compte de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a approuvé un projet de résolution le 26 août 2019 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une enseigne a été placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, annonçant la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été publié le 28 août 2019 pour le processus de consultation et d'approbation prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en l'adaptant;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser par résolution la demande de PPCMOI numéro 2019-06 pour le lot 4 701 270, rue Gagné, propriété de la municipalité de Sacré-Cœur aux fins de :

- Permettre la classe d'usage « commerce et services locaux et régionaux » (Cc) dans la zone 09-H afin de construire un bâtiment d'un étage de 8.5 mètres dont l'usage serait un service ambulancier avec un logement intégré.

#### **Offre de service professionnelle (Installation septique – Quai Anse-de-Roche)**

Il est convenu de reporter ce point à la séance ajournée du 23 septembre 2019, à 19h.

RÉSOLUTION 2019-09-320

**Offre de service professionnelle (Arpentage – Quai Anse-de-Roche - Restaurant)**

**CONSIDÉRANT QUE** pour agrandir le bâtiment du restaurant, nous avons besoin d'un plan du terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour agrandir le bâtiment, un relevé de la montagne doit être réalisé ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour construire une installation septique, un relevé de terrain disponible doit être réalisé ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service professionnel de Chiasson Thomas Tremblay au montant d'environ 1 650,00 \$, plus taxes, aux fins de procéder au relevé d'arpentage des lots 4 700 374, 4 700 372 et 4 700 373 : le coût étant approprié à même le règlement d'emprunt 574.

RÉSOLUTION 2019-09-321

**Offre de service professionnelle (Ingénieur – Quai Anse-de-Roche - Restaurant)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire agrandir le bâtiment du restaurant du Quai de l'Anse-de-Roche ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour agrandir le bâtiment, celui-ci doit empiéter sur le chemin ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis de déplacer le chemin vers la montagne ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis de faire valider par Englobe, la coupe type des travaux à réaliser dans le roc ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Isabelle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'offre de service professionnel d'Englobe au montant d'environ 3 380\$, plus taxes, afin de préparer les documents requis pour que nous puissions demander un prix pour déplacer le chemin : le coût étant approprié à même le règlement d'emprunt 574.

RÉSOLUTION 2019-09-322

**Achat de sel déglaçant 2019-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur doit procéder à l'achat de sel déglaçant pour la saison hivernale 2019-2020;

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Martin Girard, directeur des travaux publics et urbanisme à octroyer le contrat de fourniture de sel déglaçant au plus bas soumissionnaire conforme soit, Sel Warwick inc. pour un coût maximum de 90.00 \$ plus les taxes applicables, la tonne métrique ;



**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de mandater Transcie 1990 inc. à effectuer le transport du Port de Québec à Sacré-Cœur, au prix de 38.28 \$ plus les taxes applicables la tonne métrique : les coûts du sel déglaçant et du transport étant appropriés à même le budget régulier.

#### **Collecte des encombrants et des résidus verts – Automne 2019**

Les membres du conseil ainsi que les citoyens présents à la séance sont informés que la collecte des encombrants aura lieu le lundi 14 octobre 2019 et celle des résidus verts sera effectuée le lundi 21 octobre 2019.

#### **Dépôt – Rapport de stratégie d'économie d'eau potable**

Il est convenu de reporter ce point à la séance ajournée du 23 septembre 2019, à 19h.

#### RÉSOLUTION 2019-09-323

##### **Soumission travaux dragage, enrochement et réparation du quai de l'Anse-de-Roche**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de dragage de la marina et une partie de l'enrochement du quai de l'Anse-de-Roche doivent débiter cet automne ;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et devis pour soumissions doivent être publiés sur le site d'appel d'offres électronique du gouvernement du Québec (SEAO) ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Tommy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier, à publier les documents pour aller en appel d'offre public avec la SEAO.

#### **TOURISME**

#### RÉSOLUTION 2019-09-324

##### **Adhésion triennal - Programme de classification horticole des Fleurons du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Sacré-Cœur a déjà autorisé par résolution 2019-08-293, l'adhésion au Programme de classification horticole des Fleurons du Québec pour les années 2020 et 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit programme est toujours sur une base de trois ans et puisque la saison 2019 est pratiquement terminée, notre adhésion se fera à l'été 2020 et sera valide pour 2020, 2021 et 2022.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution 2019-08-293 et d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à procéder à l'adhésion triennal pour les années 2020, 2021 et 2022 du Programme de classification horticole des Fleurons du Québec pour un montant global d'environ 1 170 \$ plus taxes, le coût étant approprié à même le budget régulier 2020.

## CULTURE ET LOISIR

### RÉSOLUTION 2019-09-325

#### **Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Famille a ouvert le programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques et que ce programme correspond directement aux objectifs de la Municipalité de Sacré-Cœur visant à bonifier les services offerts à ses citoyens et à répondre aux besoins spécifiques des familles et des jeunes de Sacré-Cœur ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire offrir des ateliers d'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques pour les jeunes de 0 à 8 ans durant la période s'échelonnant de l'automne 2019 au printemps 2020, dans le cadre des activités de la bibliothèque municipale de Sacré-Cœur ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Isabelle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Jean-Sébastien Painchaud, directeur culture, tourisme et loisirs, à signer tous les documents requis dans le cadre du programme de soutien aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques.

#### **Dépôt du rapport de fin d'été – Piscine 2019**

Dépôt du rapport de fin d'été des monitrices de piscine 2019.

#### **Dépôt du rapport de fin d'été de madame Marie-Claude Deschênes – Camp de jour 2019**

Dépôt du rapport de fin d'été 2019 de madame Marie-Claude Deschênes, coordonnatrice du camp de jour et de la piscine.

### RÉSOLUTION 2019-09-326

#### **Frais de location du terrain de balle**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Philippe Gauthier demande au conseil municipal de réduire les frais de location du terrain de balle pendant les tournois ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de location du terrain de balle est de 25.00 \$/heure, plus taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour recevoir des équipes de l'extérieur, il faut que nos équipes participent à d'autres tournois de l'extérieur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le profit généré pendant un tournoi permet à nos équipes de défrayer les coûts d'inscriptions et de déplacement afin de participer à des tournois à l'extérieur ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais engagés par la municipalité sont ceux de l'éclairage en soirée, la préparation initiale et le nettoyage final du terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des tournois, ce sont les équipes qui s'occupent de l'entretien du terrain ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Tommy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la diminution des frais de location du terrain de balle lors des tournois à 20.00 \$/heure, taxes incluses.

#### RÉSOLUTION 2019-09-327

#### **Proposition de partenariat avec Le Trail du béluga – 19 septembre 2020**

**CONSIDÉRANT QU'**une proposition de partenariat avec Le Trail du béluga fut déposée par Les Trails du Saguenay-Lac-St-Jean, un organisme fondé à l'été 2018 qui propose des événements de qualité et sécuritaires pour tous ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dirigeants de cet organisme, madame Marie-Christine Dion et monsieur Sylvain Lavoie proposent d'organiser une course de 80 km dans Le Trail du béluga le 19 septembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**ils ont besoin de partenaires pour pouvoir organiser cet événement;

**CONSIDÉRANT QUE** cet organisme est écoresponsable ;

**CONSIDÉRANT QUE** Le Trail du béluga se veut être un événement compétitif de haut niveau (international) étant à la fois familial et rassembleur pour tous types de coureurs ;

**CONSIDÉRANT QU'**en devenant partenaire, ceci nous permet d'être :

- Partenaire officiel de l'événement en 2020 et priorité de demeurer partenaire pour les éditions futures;
- Mention du partenariat dans toutes les communications officielles et sur certains visuels promotionnels (selon entente);
- Texte dans le « Guide du Coureur » qui est envoyé à tous les participants;
- Quatre (4) dossards gratuits pour les distances de notre choix;
- Présence à la conférence de presse annonçant la tenue de ce nouvel événement (date à venir);
- Kiosque(s) de présentation de nos produits touristiques lors de l'événement;
- Présence de l'identité visuelle du partenaire lors du projet pilote de l'automne 2019 réalisé avec 20 coureurs et bénévoles (vidéo promotionnelle pour édition 2020 et autres visuels selon l'entente établie);

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer Les Trails du Saguenay-Lac-St-Jean, en devenant partenaire avec Le Trail du béluga et d'organiser cette course prévue le 19 septembre 2020.

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE** (aucun point)

**INCENDIE**

#### **Rapport d'activités du mois d'août 2019**

Dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie du mois d'août 2019.

## DEMANDE D'APPUI ET DE RECONNAISSANCE

### RÉSOLUTION 2019-09-328

#### **Inclusion des traverses Trois-Pistoles/Les Escoumins et Rimouski/Forestville comme service essentiel et traversiers intermédiaires**

**CONSIDÉRANT QU'**il existe, depuis plus de cent ans, un service de traversier qui relie Les Escoumins à Trois-Pistoles ;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe, depuis 1997, un service de traversier qui relie Forestville à Rimouski ;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-08-174 du Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord par laquelle il demandait au gouvernement du Québec de reconnaître comme services essentiels les services de traverse de Rimouski/Forestville et de Trois-Pistoles/Les Escoumins et de les soutenir financièrement ;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des années, le gouvernement du Québec a priorisé des services essentiels de traverses sur le fleuve Saint-Laurent et a assuré la continuité de certaines routes ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans sa stratégie maritime, le gouvernement du Québec proposait d'élargir le rôle de la Société des traversiers du Québec (STQ) afin de reconnaître les services de traverses intermédiaires, telles que les traverses de Rimouski/Forestville et de Trois-Pistoles/Les Escoumins;

**CONSIDÉRANT QUE** le traversier *Héritage 1 Trois-Pistoles/Les Escoumins* et le *CNM Évolution Rimouski/Forestville* ne sont actuellement pas reconnu comme un service prioritaire et que cette situation fait en sorte qu'ils ne bénéficient pas du support financier qui leur permettrait de subvenir à leurs obligations de sécurité en regard de Transports Canada ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce service maritime est une porte d'entrée touristique importante pour nos entreprises de restauration et d'hébergement, aussi bien au nord qu'au sud du fleuve, et qu'il contribue grandement à l'essor économique de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la série d'événements survenus à la traverse Matane/Baie-Comeau/Godbout aux cours de la dernière année, confirme l'utilité de traverses intermédiaires pouvant venir en dépannage aux services permanents ;

**CONSIDÉRANT QUE** les services de traversiers sont actuellement insuffisants et occasionnent des retards majeurs affectant automatiquement les citoyens, voyageurs et membres de l'industrie touristique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la population est en droit d'obtenir des services de traversiers de qualité, sécuritaires, stables et fiables ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil de la municipalité de Sacré-Cœur demande à la Société des traversiers du Québec de reconnaître les traversiers *Héritage 1 Trois-Pistoles/Les Escoumins* et le *CNM Évolution Rimouski/Forestville* comme traverses intermédiaires et de leur assurer un financement nécessaire afin d'assumer l'entretien des navires selon les termes de Transports Canada ;

**QU'**il demande au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, de s'assurer que cette résolution se rende aux autorités responsables et que le dossier ait un aboutissement positif dans le meilleur délai ;

**QUE** cette résolution soit également transmise à :

- Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports ;
- Monsieur Martin Ouellet, député de René-Levesque ;
- Madame Lorraine Richard, députée de Duplessis ;
- Toutes les MRC de la Côte-Nord ;
- MRC Les Basques ;
- MRC de Rimouski-Neigette ;
- Toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord ;
- Conseil de la Première Nation des Innus Essipit ;
- Ville de Trois-Pistoles ;
- Ville de Rimouski ;
- Conseil d'administration de la Compagnie de navigation des Basques ;
- Conseil d'administration du CNM Évolution.

#### RÉSOLUTION 2019-09-329

#### **Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et appui à la défense de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver, Canada Carbon, suite à l'application de la réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens ;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement « Solidarité GSLR » ([www.solidaritegslr.ca](http://www.solidaritegslr.ca)) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Isabelle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon ;

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE** (aucun point)

**AFFAIRES NOUVELLES**

RÉSOLUTION 2019-09-330

**Ajournement au 23 septembre 2019, à 19h**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Tommy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une séance ajournée le 23 septembre 2019, à 19h.

RÉSOLUTION 2019-09-331

**Résolution abrogeant la résolution 2018-10-357 (Demande de permis pour la reconstruction du chalet – 322, chemin de l'Anse-de-Roche) afin de la remplacer par une résolution autorisant la construction d'un garage**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Kent Gauthier a déposé une demande de permis relative à la reconstruction du chalet situé au 322, chemin de l'Anse-de-Roche ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Kent Gauthier a déposé une nouvelle demande de permis relative à la construction d'un garage isolé au 322, chemin de l'Anse-de-Roche ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire désire se reconstruire un nouveau chalet d'une grandeur approximative de 71,25 m<sup>2</sup> de deux étages;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 14.3.1 du règlement de zonage, il est permis de reconstruire un bâtiment détruit volontairement sur la même assise;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi 226, la reconstruction doit être effectuée en diminuant l'empiètement dans la rivière Saguenay;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau chalet sera reculé au maximum de la bande riveraine, mais un empiètement d'environ 0,9 mètre sera conservé;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de permis a été évaluée en vertu des dispositions du règlement 487 (règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale);

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une visite des lieux, le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que la vue sur la rivière Saguenay sera obstruée pour la propriété située sur le lot 4 700 405;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres exigences des règlements sont respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** si les propriétaires de la propriété située sur le lot 4 700 405 ne s'opposent pas à la construction du bâtiment principal et à la perte de vision sur la rivière Saguenay le comité recommande le permis de construction pourvu que cet accord soit notarié;

**PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ** par M. Tommy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution 2018-10-357 (Demande de permis pour la reconstruction du chalet – 322, chemin de l'Anse-de-Roche) et de rejeter la demande de permis de construction du bâtiment principal sur le lot 4 700 389 ;

**IL EST TOUTEFOIS RÉSOLU** de recommander la demande de permis de construction du garage isolé au 322, chemin de l'Anse-de-Roche, si les propriétaires du lot 4 700 405 ne s'opposent pas à la construction.

RÉSOLUTION 2019-09-332

**Résolution afin d'autoriser les frais de déplacement –  
Rencontre des élus de la Côte-Nord et journée portes ouvertes de l'UPA**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Isabelle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement des frais de déplacement de M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, pour la rencontre des élus de la Côte-Nord qui a eu lieu le 5 septembre dernier à Baie-Comeau et pour la journée portes ouvertes de l'UPA qui a eu lieu le 8 septembre à Colombier : le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2019-09-333

**Demande d'aide financière – Zec Chauvin – Soirée bénéfice le 25 octobre 2019**

*Monsieur Tommy Gauthier, conseiller, manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.*

*Madame Valérie Dufour, conseillère, manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.*

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière du comité organisateur de la soirée bénéfice 2019 de la Zec Chauvin, datée du 1<sup>er</sup> septembre dernier ;

**PAR CE MOTIF**, il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le prêt de la salle ainsi que le ménage de la salle, et ceci, gratuitement.

RÉSOLUTION 2019-09-334

**Collecte de fonds aux profils de la Maison des Jeunes de Sacré-Coeur**

*Madame Isabelle Tremblay, conseillère, manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.*

**CONSIDÉRANT** la correspondance de la coordonnatrice et intervenante Jeunesse, madame Isabelle Tremblay du Comité Action Jeunesse de Sacré-Cœur, datée du 27 août 2019, relativement à leur collecte de fonds pour la Maison des Jeunes de Sacré-Cœur ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette collecte de fonds se tiendra le 14 octobre prochain sur la rue Principale en façade de l'édifice municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire encourager la jeunesse de sa communauté ;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le permis pour effectuer cette collecte de fonds qui se tiendra en façade de l'édifice municipal le 14 octobre prochain et d'autoriser deux pompiers à être présents sur les lieux pour assurer la signalisation.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de signifier au Comité Action Jeunesse de Sacré-Coeur qu'il devra obligatoirement s'assurer de respecter les normes de sécurité en vigueur lors de l'utilisation des rues municipales ou de l'aire de stationnement municipal.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

RÉSOLUTION 2019-09-335

**Levée de la séance**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes, que la séance soit levée à 20h25.

---

Lise Boulianne, maire

---

Jeannot Lepage, directeur général et  
secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE  
TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Lise Boulianne, maire